République et canton
de Genève

Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 11 novembre 2014
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Corinne ALHANKO-BAUER	Présidente	
M. Pierre-Yves DECHEVRENS	Vice-Président	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Florence PULIDO	
M. Antoine BARDE		Mme Isabelle de PLANTA	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Christophe DEVENOGE	
M. Louis BOLDRINI		M. Christian HALLER	
M. Pierre BUHOLZER	*Erreur sur l'heure, arrivée 20h.00*	M. Gilbert HUMBERT	
M. Christophe CHAPOTAT	*Excusé*	M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre LINGJAERDE		Mme Roberta RANNI	
		M. Pascal WASSMER	

Public : /

ORDRE DU JOUR :

1. **Prestation de serment de M. Pierre LINGJAERDE.**
2. **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 28 octobre 2014.**
3. **Communication(s) du bureau.**
4. **Rapports des commissions et délibérations.**

a) Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 4 novembre 2014 (M. Christophe DEVENOGE, Président).

- **Délibération N° 64** – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels.
- **Délibération N° 65** – Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015.
- **Délibération N° 66** – Proposition du Maire relative au projet de modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières – N° 29858-502 – Route de l'Hospice / Lieu-dit « Vers l'école ».

5. **Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
6. **Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
7. **Propositions individuelles et questions.**

Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 19h.03 et salue l'Assemblée. Elle prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Christophe CHAPOTAT. Elle tient une nouvelle fois à remercier l'Exécutif et la secrétaire du Conseil pour l'organisation du magnifique voyage au pays Basque.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour en souhaitant d'ores et déjà la bienvenue à M. Pierre LINGJAERDE au sein du Conseil municipal.

Point 1
Prestation de serment de M. Pierre LINGJAERDE

Mme la Présidente passe à la prestation de serment de M. Pierre LINGJAERDE.

Vu la démission de Mme Chantal BORDIER ;

vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par M. Pierre LINGJAERDE ;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 29 octobre 2014, paru dans la Feuille d'Avis Officielle de la République et canton de Genève le vendredi 25 janvier 2013, validant l'élection de M. Pierre LINGJAERDE à fonction de Conseiller municipal ;

vu que le délai de recours auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice de 6 jours est échu ;

vu la lettre de la chancellerie d'Etat – Service des votations et élections du 7 novembre 2014 ;

vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), alinéa c) ;

conformément aux articles 2 et 3 du règlement du Conseil municipal, il a été procédé par Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente, en présence du Conseil municipal réuni en séance du mardi 11 novembre 2014, à l'assermentation de M. Pierre LINGJAERDE, nouveau Conseiller municipal remplaçant Mme Chantal BORDIER, démissionnaire.

Le Conseil municipal prend acte de ce serment.

Applaudissements de l'Assemblée.

Point 2
Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 28 octobre 2014

M. Louis BOLDRINI souhaite que deux modifications soient apportées à ce projet de procès-verbal, soit :

Page 3 – Paragraphe 5

La commission a également parlé du chemin de Bézaley, notamment de la parcelle GAVILLET. La société d'agriculture de Genève a fait une étude sur toutes les parcelles enclavées difficilement utilisables par des domaines agricoles. Cette parcelle étant jugée difficilement exploitable, un déclassement en zone 4B avait été proposé. Cette zone s'inscrit dans l'optique du développement de la commune, aussi, la Commission a préavisé favorablement le projet de modification de limite de zone afin de transformer cette zone agricole en zone de développement en vue de la construction de logements. ***//*** *L'Exécutif a pris langue avec le Dr Olivier DECHEVRENS (médecin installé sur Anières). Il est souhaité la possibilité d'un cabinet médical plus important pour y faire venir plusieurs médecins, afin que les prestations perdurent même en cas de départ d'un médecin.*

Par

La commission a également parlé du chemin de Bézaley, notamment de la parcelle GAVILLET. La société d'agriculture de Genève a fait une étude sur toutes les parcelles enclavées difficilement utilisables par des domaines agricoles. Cette parcelle étant jugée difficilement exploitable, un déclassement en zone 4B avait été proposé. Cette zone s'inscrit dans l'optique du développement de la commune, aussi, la Commission a préavisé favorablement le projet de modification de limite de zone afin de transformer cette zone agricole en zone de développement en vue de la construction de logements.

L'Exécutif a pris langue avec le Dr Olivier DECHEVRENS (médecin installé sur Anières). Il est souhaité la possibilité d'un cabinet médical plus important pour y faire venir plusieurs médecins, afin que les prestations perdurent même en cas de départ d'un médecin.

Page 3 – Paragraphe 6

L'autre *mandataire, Mme Marie-Paule MAYOR, a constaté que le texte de l'exposé des motifs qui demandait le déclassement ne correspondait pas à celui qui avait été déposé par la commune.*

Par

Notre *mandataire, Mme Marie-Paule MAYOR, a constaté que le texte de l'exposé des motifs qui demandait le déclassement ne correspondait pas à celui qui avait été déposé par la commune.*

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI demande également une rectification au projet de procès-verbal de la séance du mardi 28 octobre dernier, soit :

Page 5 – Paragraphe 4 du rapport de la commission sociale

La commission a également examiné la demande de deux jeunes aniéroises de faire venir sur la Commune le duo Frero Delavega le 1er août, sachant que celui-ci ***s'est produit*** *le 2 août aux fêtes de Genève.*

Par

La commission a également examiné la demande de deux jeunes aniéroises de faire venir sur la Commune le duo Frero Delavega le 1er août, sachant que celui-ci **se produira** le 2 août **2015** aux fêtes de Genève.

La parole n'étant plus demandée et tenant compte des modifications demandées, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité (2 abstentions : Mme Isabelle de PLANTA et M. Pierre LINGJAERDE), **le procès-verbal de la séance du mardi 28 octobre 2014 est approuvé par le Conseil municipal.**

Point 3
Communications du bureau

Pétition aux communes – ACS (Accord sur le Commerce des Services) ou TISA (Trade in Services Agreement)

Mme la Présidente informe que le bureau du Conseil municipal a pris connaissance de la pétition adressée aux communes sur l'accord TISA, remise par Mme Denyse BARBEZAT-FORNI *(Ndlr : Anières n'a pas reçu ce document).*

Ce document sera envoyé aux Conseillers municipaux par courriel.

Le bureau a convenu de ne pas y donner suite pour l'instant.

Courrier du Conseil d'Etat du 29 octobre 2014 relatif à la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton/Questionnaire du Conseil d'Etat

Mme la Présidente informe qu'une copie du courrier du Conseil d'Etat du 29 octobre 2014, relatif à la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton a été remise ce jour aux Conseillers municipaux pour information.

L'Exécutif répondra au questionnaire dans le délai imparti au vendredi 28 novembre 2014.

Halloween – Dégâts à la propriété/15, chemin de Bassy – Mme Andrea MARCOU

Mme la Présidente donne lecture d'une lettre de Mme Andrea MARCOU, datée du 5 novembre 2014 en proposant que celle-ci soit abordée ensuite à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ».

« Mesdames, Messieurs,
Par la présente, j'aimerais vous signaler les dégâts que la façade de ma maison a subit le soir du 31 octobre 2014. Je me suis absentée à 20h.15, je suis rentrée à 21h.30. Pendant ce laps de temps, 8 œufs ont été lancés contre notre façade. Vous pouvez imaginer les dégâts ! Nous avons nettoyé autant que nous avons pu le soir même au K !archer, mais il reste des traces. L'œuf et ses coulées sont extrêmement difficiles à ôter.

La même chose était arrivée l'année dernière, le même jour et dans le même laps de temps.

Cela n'a rien à voir avec Halloween, c'est du vandalisme. J'aimerais suggérer que vous renforciez les rondes de GPA, surtout dans les petits chemins, lors de ce genre d'occasions (Halloween, Escalade) pour pouvoir identifier les auteurs de ces actes et empêcher leur répétition chaque année.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette lettre, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures. ».

M. Pierre CHOLLET précise que Mme Andrea MARCOU a apporté ce courrier à la mairie pour information, mais qu'elle n'attend pas obligatoirement une réponse.

Mme la Président souligne que le courrier est adressé à l'Exécutif, mais également aux membres du Conseil municipal. De plus, des déprédations ont également été signalées le même jour au Clos-les-Noyers.

M. Louis BOLDRINI n'est pas favorable au renvoi en commission. Suite au contrat de partenariat signé avec les APM de la commune de Collonge-Bellerive (dès 2014) et les mandats en cours avec les sociétés privées de sécurité, il propose que l'Exécutif traite directement ce dossier. Pour lui, ce n'est pas aux membres de la commission de leur dicter les actions à entreprendre.

Mme Caroline BENBASSAT approuve cette intervention et trouve un peu curieux que seule la maison de la famille de Mme Andrea MARCOU au chemin de Bassy ait subi ces actes de déprédations lors de la soirée d'Halloween, surtout deux années de suite.

M. Philippe GAILLARD informe avoir également reçu des œufs sur sa maison l'an dernier.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal, refusent le renvoi du sujet relatif aux déprédations commises durant la soirée d'Halloween à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour traitement.

L'Exécutif en prend acte.

Point 4
Rapport des commissions et délibérations.

a) Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 4 novembre 2014 (M. Christophe DEVENOGE, Président).

Mme la Présidente passe la parole à M. Christophe DEVENOGE, Président de la commission « Finances et aide humanitaire ».

M. Christophe DEVENOGE informe que la commission s'est réunie le mardi 4 novembre 2014 et a traité principalement de l'étude du projet de budget 2015.

M. le Président a divers éléments à citer suite à la présentation de ce budget 2015 par M. le Maire lors du Conseil municipal du 28 octobre dernier et de la commission précitée, soit :

1. Impôt. L'indice général de capacité financière de la commune d'Anières s'est dégradé. Il était de 199.14 points en 2011, 158.67 points en 2012 et de 130.60 points en 2013. La conséquence est une augmentation de la part privilégiée. Anières, en tant que commune de domicile, touchera donc une plus grande part de l'impôt communal sur les personnes physiques, au détriment de la commune de travail.

2. Information intéressante, l'économie genevoise a un rythme de croissance légèrement supérieur à celui de l'économie suisse en 2014, + 2,5 %. Néanmoins, prudence !

3. S'agissant de la répartition des revenus dans la commune d'Anières, pour la première fois, la part des impôts sur les personnes physiques passe en-dessous de 80 % ! En effet, la Commune touchera pour la première fois une somme de 527'891 F en provenance du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA). Ceci est lié aux importants travaux de ces dernières années concernant les collecteurs.

4. Péréquation. On distribue plus qu'on ne reçoit ! La Commune versera 739'371 F, mais recevra aussi 218'559 F, en raison de l'indice de capacité bénéficiaire qui s'est détérioré. La Commune donnera donc 520'812 F, ce qui représente 4,6 % du budget des charges.

5. Investissements. Pour 2015, les investissements prévus s'élèvent à 775'000 F. A noter qu'ils n'ont jamais été prévus aussi bas ! Pour rappel, entre 2009 et 2011, ils étaient en moyenne de 7.2 millions ! En 2012, ils s'élevaient à 5.4 millions et ils étaient de 2.3 millions en 2013. Par contre, pour 2014, ces investissements avaient été budgétisés à 3.1 millions, mais comme le chemin des Avallons/raccordement route d'Hermance pour 700'000 F, ni encore la rénovation de la colonie les Mélèzes pour 550'000 F, n'ont pas été réalisés à ce jour, ayant pour conséquence un montant d'investissement plus bas qu'en 2013. Les effets directs, d'un niveau si bas des dépenses d'investissement, sont une augmentation de la capacité d'épargne de la Commune. M. le Maire a bien mentionné des liquidités à fin septembre 2014 pour 9'150'000 F. Elles étaient de 7.5 millions à fin décembre 2013, soit 1.6 millions de plus en 9 mois ! De plus, la provision sur reliquat et pertes sur débiteurs de 4'000'000 F au 31.12.2013 sera très probablement encore augmentée dans les comptes 2014. La Commune n'a pas de dettes. Ces divers éléments placeront ainsi la nouvelle équipe de la mairie dans une situation de début de mandat plus qu'idéale.

6. Le fonctionnement. A signaler, la reprise des mécanismes salariaux, les salaires du personnel communal seront augmentés, ils étaient bloqués depuis 3 ans.

7. Révolution. Le canton planche sur toute une série de transferts de charges sur les communes. Par exemple, l'entretien des cycles d'orientation. Par contre, il n'est pas fait mention de transferts de revenus. Plus préoccupant, le canton fixerait un taux des centimes additionnels unique pour toutes les communes genevoises.

8. Enfin, les initiatives populaires fédérales et cantonales du 30 novembre 2014 concernent plus que jamais la Commune, puisqu'un oui à la suppression des forfaits fiscaux pourrait avoir des conséquences négatives sur la production fiscale de la Commune. Il faut savoir que 75 % des rentrées fiscales de la Commune proviennent de 25 % d'administrés. Un départ de ces personnes-là, de celles qui bénéficient de ces forfaits fiscaux, serait alors possible, pas certain, mais possible. Votation à suivre.

En conclusion, le budget 2015, tel que présenté par M. le Maire, permet de faire face à toutes les charges, y compris les investissements. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter le taux des centimes additionnels. Il n'est pas non plus nécessaire de percevoir la taxe professionnelle.

C'est pourquoi, la commission des finances a préavisé favorablement le maintien du centime additionnel à 33 centimes, le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle à 100 % et a accepté le budget 2015.

Par conséquent, la commission des finances recommande au Conseil municipal d'accepter les délibérations N°s 64 et 65 dont la lecture va être faite dans quelques instants.

M. le Maire remercie le Président de la commission des finances pour cet excellent rapport et synthèse de la situation financière de la Commune.

M. le Maire précise toutefois que la copie du courrier du Conseil d'Etat du 29.10.2014, adressé à la Présidente de l'ACG, et remise ce jour aux membres du Conseil municipal, liste les différentes pistes envisagées par le canton de transférer certaines tâches du canton aux communes ou des communes au canton. A ce courrier était joint, entre autres, l'avant-projet de loi imaginé par le Conseil d'Etat.

Dans cet avant-projet de loi, il n'est plus prévu de fixer le centime additionnel de manière uniforme dans l'ensemble des communes, mais de créer une neutralité de la fiscalité pendant une durée à fixer, pour permettre ces transferts de

tâches entre l'Etat et les communes. L'objectif est de transférer certaines tâches aux communes, mais également les moyens pour les réaliser. Un compte commun communes – Etat sera créé pour y verser des montants et en définir la répartition par rapport à ces transferts effectivement négociés.

Les négociations avancent entre l'Etat et les communes sur ce dossier, mais M. le Maire remarque qu'il est encore un peu tôt pour l'évoquer précisément.

M. le Maire tient à souligner la confidentialité du document remis à titre d'information ce jour, sachant que seuls les Exécutifs sont consultés dans ces négociations de transferts de charge du canton aux communes ou des communes au canton.

Mme la Présidente remercie M. le Maire de cette intervention et M. Christophe DEVENOGE pour son rapport.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 64 et propose de passer au vote.

- **Délibération N° 64** – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels.

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2015, au taux des centimes additionnels

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **11'081'603 F** aux charges et de **11'155'724 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **74'121 F** ;

attendu que l'autofinancement s'élève à **775'000 F**, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de **2'944'905 F** et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de **74'121 F** ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à **33 centimes** ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **775'000 F** aux dépenses et de **0** F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **775'000 F** ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **3'019'026 F**, il en résulte un excédent de financement des investissements de **2'244'026 F** ;

vu le rapport de la commission des finances du 4 novembre 2014 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
décide par
14 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de **11'081'603 F** aux charges et de **11'155'724 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **74'121 F**.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à **33 centimes**.

M. Louis BOLDRINI souhaite une dernière fois, tenant compte qu'il quittera ses fonctions à la fin de la législature et pour répondre à une certaine attente … intervenir sur cette délibération qui propose le dégrèvement de la taxe professionnelle communale à 100 %. Il était seul au début à s'opposer à ce dégrèvement total de ladite taxe, puis d'autres Conseillers se sont ralliés à cet avis.

Il pense toujours inique de faire payer à l'ensemble de la population aniéroise la prestation qui consiste à effectuer le travail de la taxation pour ensuite la dégrever à 100 %, ceci pour quelques personnes qui habitent la Commune. Il ne trouve pas ceci normal, raison pour laquelle il votera contre cette délibération, tout en suggérant qu'un taux soit appliqué permettant ainsi le financement du travail de taxation.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souligne s'être également toujours opposée à ce dégrèvement et a d'ailleurs préavisé négativement cet objet lors de la commission des finances du 4 novembre dernier.

M. Antoine BARDE ajoute qu'il ne peut que s'opposer aux préopinants. La taxe professionnelle est une taxe inique et il trouve que c'est un signe positif de la Commune qui de ce fait encourage les entreprises, particulièrement ces dernières années où l'économie était plus difficile. Le dégrèvement de cette taxe peut également attirer les entreprises à s'installer à Anières. Il votera donc favorablement la délibération y relative.

M. le Maire tient à préciser qu'un élément de la taxe professionnelle n'est pas admissible, soit la taxation relative à chaque emploi, qui pourrait avoir comme conséquence des licenciements pour en diminuer le montant. M. le Maire tient à remercier les intervenants d'avoir donné une nouvelle fois leur avis sur cette question, en rappelant que l'Exécutif in corpore est favorable au dégrèvement à 100 % de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 65 et propose de passer au vote.

- **Délibération N° 65** – Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015.

Proposition du Maire relative au dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 308 c, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

vu le rapport de la commission des finances du mardi 4 novembre 2014 ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
décide par
9 oui (majorité) (Mmes Caroline BENBASSAT, Florence PULIDO, Isabelle de PLANTA, Roberta RANNI, MM. Antoine BARDE, Christophe DEVENOGE, Christian HALLER, Pierre LINGJAERDE, Pascal WASSMER) **– 4 non** (Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, MM. Louis BOLDRINI, Pierre-Yves DECHEVRENS, Gilbert HUMBERT) **– 1 abstention** (M. Philippe GAILLARD)

De fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à **100 %.**

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite savoir comment l'Exécutif a traité le courrier de M. Philippe VILLARD, faisant mention d'une opposition à ce projet de déclassement, en raison de la proximité de ses vignes.

M. Serge SERAFIN confirme que les vignes de M. Philippe VILLARD jouxtent les parcelles concernées par ce projet de déclassement et, à juste titre, fait part de quelques remarques et préoccupations sur ce projet, dans la volonté de préserver la qualité de son vignoble. Son objectif est que le Département cantonal et la Commune tiennent compte de son courrier dans le cadre du traitement de ce dossier, ce qui sera le cas pour éviter une opposition à ce déclassement et de ce fait la poursuite du projet.

M. Serge SERAFIN rappelle que le déclassement de ces parcelles est de la compétence du Grand Conseil.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 66 et propose de passer au vote.

- **Délibération N° 66** – Proposition du Maire relative au projet de modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières – N° 29858-502 – Route de l'Hospice / Lieu-dit « Vers l'école ».

Proposition du Maire relative au projet de modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières – N° 29858-502 – Route de l'Hospice / Lieu-dit « Vers l'école » - Création d'une zone 4B

Conformément à l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et à l'article 30, al. 1 lettre q) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le projet de plan N° 29858-502 établi par l'office de l'urbanisme – Direction du développement urbain – Rive gauche et requête du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), ainsi que l'avant-projet de loi y relatif ;

Vu la demande du 25 septembre 2014 faite par le DALE pour la mise à l'enquête publique N° 1830 relative au projet de modification des limites de zone sur le territoire de la commune d'Anières – No 29858-502 – Route de l'Hospice / Lieu-dit « Vers l'école », version du 21.11.2013, création d'une zone 4B et concernant les parcelles suivantes : N°s 943, 4693, 5766 DP com., 5801 DP com. (pour partie) ;

Vu l'affichage du dossier fait du 3 octobre 2014 au 3 novembre 2014 ;

Vu l'observation parvenue à la Commune pendant la mise à l'enquête publique et faisant partie intégrante de la présente délibération (courrier de M. Philippe VILLARD au DALE – 15.10.2014) ;

Vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie,

le Conseil municipal
décide par
14 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention

De préaviser favorablement le projet de loi de modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Anières, plan N° 29858-502 – route de l'Hospice / Lieu-dit « Vers l'école », établi par l'office de l'urbanisme – Direction du développement urbain – Rive gauche et requête du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), version du 21.11.2013.

Point 5
Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

M. le Maire n'a pas de proposition à soumettre au Conseil municipal ce jour.

MM. les Adjoints Serge SERAFIN et Pierre CHOLLET n'ont pas de proposition à soumettre au Conseil municipal ce jour.

Point 6
Communication(s) du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente passe la parole à M. Patrick ASCHERI, Maire.

Léman Bleu – Emission « Au cœur des communes »

M. le Maire informe que l'émission « Au cœur des communes » de Léman Bleu sera consacrée vendredi 14 novembre prochain à CoHerAn. L'émission se déroulera à Hermance et sera diffusée à 18h.30.

Mme la Présidente passe la parole à M. Serge SERAFIN, Adjoint.

Commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 18 novembre 2014

En accord avec le Président de la commission « Urbanisme et constructions », la séance du mardi 18 novembre 2014 est annulée. La prochaine séance est fixée au mardi 16 décembre 2014 à 20h.00.

M. l'Adjoint Pierre CHOLLET n'a pas de communication ce jour.

Point 7
Propositions individuelles et questions.

Pose d'une barrière sur le chemin après celui de La-Carignan

M. Louis BOLDRINI rappelle son intervention lors du Conseil du 28 octobre dernier au sujet du statut du chemin prolongeant celui de La-Carignan, qui a été fermé par une barrière. Il avait fait part de son inquiétude au sujet d'éventuelles interventions des pompiers au Clos-Les-Noyers.

M. Serge SERAFIN confirme qu'il s'agit d'un chemin privé, mais qu'il n'a pas eu de retour du propriétaire *(Ndlr : depuis, le propriétaire a été contacté et la barrière rouverte).*

Association du « P'tit Resto » d'Anières

M. Louis BOLDRINI a eu écho d'une éventuelle demande du Comité du P'tit Resto pour modifier l'actuel statut et de municipaliser ce P'tit Resto.

Il a eu l'occasion de discuter avec une personne de la mairie de Corsier dont le restaurant scolaire est municipalisé. La commune de Corsier n'était pas satisfaite du prestataire de services. Tenant compte du montant de ce service, la commune a dû lancer une procédure respectant l'AIMP (Accord Intercantonal sur les Marchés Publics). A la fin de la procédure, la Commune s'est retrouvée avec le même prestataire de services … !

Si ce projet devait être discuté en commission et au Conseil municipal, M. Louis BOLDRINI attire l'attention sur le risque encouru par la municipalisation du P'tit Resto, soit de perdre la latitude de choisir le prestataire de services en privilégiant de ce fait le coût et non la qualité.

M. Louis BOLDRINI pense qu'il était important de faire part de l'expérience vécue à Corsier et de l'importance de privilégier la qualité des repas donnés aux enfants et non le coût.

Colis pour les Aînés – Personnes seules de 75 ans et plus

Mme Florence PULIDO informe que 61 colis seront confectionnés pour une distribution aux Aînés, en décembre prochain, par les Conseillers municipaux.

Elle fera circuler une liste sur laquelle chaque Conseiller pourra s'inscrire pour cette distribution et informera le Conseil dès que les colis seront prêts.

Mme la Présidente remercie Mme Florence PULIDO de son engagement pour la préparation de ces colis.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 19h.41

M. le Maire invite l'Assemblée au dîner qui a lieu cette année à l'Auberge d'Hermance

---

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes :

- Pétition adressée aux communes TISA
- Courrier du Conseil d'Etat du 29.10.2014 relatif à la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton